



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE SÉANCE DU 8 MARS 2022

-----

Introduction de la séance, qui se tient en présentiel, par Mme Lucille LHEUREUX.

- **Point sur les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19**

Le dispositif applicable au Conservatoire résulte du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié : constitution d'une « bulle » dans laquelle ne peuvent entrer que les élèves et agents.es du Conservatoire, sans contrôle du pass sanitaire puis vaccinal. En contrepartie, les personnes « extérieures » dont les parents d'élèves n'ont pu accéder au Conservatoire, ni les usager.e.s « extérieurs » à la Médiathèque. De plus, l'application stricte des « gestes barrières » a été drastiquement mise en œuvre. L'accès aux représentations et concert s'est fait sur contrôle du pass sanitaire puis vaccinal de tous.te.s. Depuis le 28 février, le contrôle de pass pour les concerts permet de lever l'obligation de porter le masque.

Force est de constater que l'application stricte par tous de ces mesures contraignantes - et souvent difficiles à vivre pour nous tous - a permis au Conservatoire de poursuivre ses activités normalement (enseignements, médiathèque avec une organisation alternative, déroulement de la saison, etc.) et de garantir la continuité du service (aucune fermeture ni de foyer épidémique). La direction souhaite remercier et féliciter tout le monde pour cette implication : les élèves, les parents d'élèves, les enseignant.e.s, les agent.e.s du Conservatoire (notamment l'équipe d'entretien particulièrement mobilisée depuis le début de l'épidémie).

- La question de la sortie des mesures contraignantes est évoquée, notamment à partir du 14 mars, pour savoir comment le Conservatoire est concerné par les annonces du Premier ministre. À ce jour, ni l'équipe de direction ni les élu.e.s de la collectivité ne peuvent le prévoir (ouverture totale du Conservatoire à tous, absence de contrôles, retour à des pratiques d'avant crise sanitaire ?).

Il conviendra d'attendre le décret d'application et de rester prudent. D'une part, ce seront les dispositions des décrets d'application qui seront appliquées et non les annonces. Il convient donc d'être raisonnablement optimiste. Mais la situation s'améliore progressivement pour évoluer - espérons-le - vers une forme de normalité.

Dans tous les cas, il est fort à parier que les « gestes barrières » de base (distanciation notamment) seront à maintenir, pour la sécurité de tous.

La question de la distanciation et des jauges se posent également pour l'Harmonie de Grenoble. Pour mémoire, les règles sanitaires sont des obligations réglementaires et non une volonté de la Ville qui a toujours essayé de maintenir l'activité autant que faire se peut, donc sous contraintes. Pour l'Harmonie, il conviendra de voir les dispositions pour les associations de loisir, dont les règles ne sont pas les mêmes que pour un établissement d'enseignement artistique.

- Les enseignant.e.s posent la question de l'opportunité de faire un geste pédagogique similaire au geste financier vis-à-vis des élèves qui vont accuser un retard de niveau.

Selon Mme Nathalie MARKARIAN, 6 à 7 élèves seraient déjà identifiés. Un tel dispositif est envisageable, en accord avec l'enseignant.e pour le maintien de l'élève pour une année supplémentaire en formation musicale et en instrument. Compte tenu du contexte sanitaire, la direction est attentive à toutes les demandes, qui seront étudiées au cas par cas pour voir comment organiser le cursus de l'élève.

- **La rentrée 2021/2022**

- Les effectifs des élèves inscrits au Conservatoire sont plutôt stables. On note toutefois, une perte d'élèves en danse sur les 2 années de COVID. Parmi les explications possibles : la COVID à cause des cours en distanciel, la mauvaise fréquentation attribuée au collège Münch.

- La question de l'intégration (construction de modulations d'horaires) en lycée est soulevée et sera à aborder dans le projet d'établissement. Il conviendra notamment d'approfondir la question du développement du département danse dans ce cursus, notamment par le renforcement des partenariats.

- Il est également fait mention de la question de la notation des artistes de haut niveau.

- Mme Lucille LHEUREUX indique que l'objectif des bourses n'est que partiellement atteint, car un abandon notable des élèves boursier.e.s en cours d'année persiste. Il peut en être déduit que le système de bourses fonctionne, mais qu'il est insuffisant dans la mesure où les niveaux financiers/sociaux des bénéficiaires sont tellement faibles que la bourse ne suffit pas à combler l'écart.

Mme Pascale MORDANT, présidente de l'Harmonie de Grenoble, évoque les prestations de l'institut « Télémaque » qui est impliqué dans un système de tutorat pour accompagner les élèves boursier.e.s, notamment pour renforcer leur confiance en eux.elles. La piste est à étudier.

- **Retour sur les questionnaires des usager.e.s** (les résultats complets du questionnaire sont en annexe)

Il est fait lecture des réponses des usager.e.s aux questionnaires, notamment de leur sentiment vis-à-vis de la vie au Conservatoire dans le cadre de la crise sanitaire. Ces informations vont évidemment nourrir le processus de rédaction du projet d'établissement.

Nous avons 220 retours d'élèves sur 1300 foyers.

Les retours sont positifs, tant dans l'accompagnement du Conservatoire durant la crise, que pour le fonctionnement global de l'établissement.

L'accès au bâtiment, notamment pour le contact avec les enseignant.e.s aura, sans surprise, manqué aux usager.e.s durant cette période. La pédagogie « à distance » ne remplace pas le cours en « présentiel ». De plus, les parents témoignent de l'importance d'échanger avec les enseignant.e.s.

L'hospitalité, l'accueil au Conservatoire sont autant d'attentes fortes de la part des usager.e.s alors que nous levons les restrictions.

Enfin, on remarque un certain complexe des parents non musiciens, qui est connu dans d'autres structures comme l'Harmonie de Grenoble. Toutes ces thématiques sont à réfléchir dans la perspective du projet d'établissement.

- **Le projet d'établissement**

La rédaction d'un tel document, ainsi que son renouvellement tous les 5 ans (entre 5 et 7 ans), est une obligation réglementaire. La démarche générale et le calendrier sont rappelés aux membres du conseil d'établissement.

Mme Lucile LHEUREUX souhaite qu'une séance plénière soit organisée pour faire un point sur les retours et acter le travail réalisé par tous les agent.e.s et usager.e.s, avant d'entamer le travail de rédaction. L'idée serait de présenter le travail finalisé lors du prochain conseil d'établissement de fin d'année scolaire en vue d'un passage au conseil municipal de septembre 2022.

Les points suivants sont évoqués en particulier :

- L'égalité femmes-hommes. À titre d'exemple, tiré du spectacle vivant et plutôt du monde professionnel, dans les musiques actuelles il y a 15 % de femmes artistes produites sur le plateau. Il n'est pas envisageable de pas changer cette réalité en 5 ans, mais l'idée est de déterminer comment faire évoluer cette situation au cours des 5 prochaines années. Il convient pour cela, dans ce laps de temps, de définir les objectifs ou indicateurs pour atteindre la parité (notamment la parité, l'égalité femme-homme pouvant être travaillée sous d'autres aspects). Par exemple, comment valoriser les auteurs/autrices... Il revient également au Conservatoire de se focaliser sur les élèves (à savoir l'avenir) plutôt que les enseignant.e.s (à savoir la réalité présente). En effet, on ne recrute pas (d'enseignant.e) par genre mais par compétence. Néanmoins, les enseignements et la politique de l'établissement visent à préparer l'avenir. Une réflexion est également à mener sur les œuvres jouées et les artistes que l'on valorise.

- L'hospitalité du Conservatoire : le lieu doit être plus accueillant. Le principal enjeu concerne le hall d'accueil. Plus largement, il faut réfléchir à comment les agent.e.s, les élèves et les parents se rencontrent et quels espaces permettent de partager. M. Sébastien FRAUX évoque la possibilité de se faire accompagner par des professionnels (architectes, designer) pour cette tâche. L'attention est appelée sur le fait que la réflexion sur le fonctionnement se fera à moyens constants, mais pas l'investissement dont les financements nécessaires seront trouvés si besoin. Ainsi, il est recommandé de ne pas se limiter dans la réflexion, la recherche des moyens pour construire un projet ambitieux et partagé par tous se fera dans un second temps.

- Il est à noter la recherche de développement de la participation des usager.e.s/élèves au sein des établissements de la Ville. A titre d'exemple, il est évoqué le changement de statut de la Belle Electrique qui était gérée en délégation de service public jusqu'à maintenant, et qui devient une société coopérative. Ce changement de statut vise à améliorer les questions de gouvernances par les usager.e.s.

- La thématique de la transition environnementale est au cœur des réflexions politique de la majorité municipale. La réflexion doit s'étendre à toutes les composantes : le bâtiment (isolation, consommation, fluides). Les pratiques quotidiennes (faire diminuer l'emprunte carbone dans nos pratiques de travail), etc. Nous avons collectivement une exemplarité à rechercher sur ces questions pour avoir une réflexion propre à notre métier. Sensibilisation, éducation, rapport à nos pratiques.

Ex : on peut faire venir de loin un.e artiste, mais à condition qu'il.elle ne reparte pas après une unique date.

- **Questions diverses**

- Les représentant.e.s des élèves adultes souhaiteraient obtenir la listes des élèves adultes, ce qui n'est juridiquement pas possible à cause des politiques de confidentialité (CNIL, RGPD). En revanche, il

pourrait être proposé aux élèves, lors de leur inscription, de cocher une case dans le formulaire d'inscription afin qu'ils acceptent de donner leurs coordonnées à l'association des représentant.e.s d'élèves. Cette option est à creuser du point de vue juridique.

Le cas échéant, il sera nécessaire de transmettre ces informations à un représentant.e légal.e, donc il conviendra pour les représentant.e.s des élèves de créer d'une association.

- La question est posée du possible élargissement des horaires d'ouverture du Conservatoire et des salles de classe à disposition des (grands) élèves pendant les vacances scolaires.

La réalisation d'une telle proposition entraînerait des coûts pour le Conservatoire (mobilisation d'agent.e.s, heures supplémentaires, règlement du temps de travail à respecter, consommation de fluides, etc.).

Il convient avant tout de savoir combien d'élèves seraient intéressés. Un nouveau questionnaire pourra être adressé aux élèves.

Il est toutefois rappelé que la priorité du Conservatoire est le temps scolaire. Une ouverture supplémentaire reste « un plus ». Ainsi, à titre de comparaison de nombreux autres conservatoires sont fermés pendant les congés scolaires.

- Les représentants.es des enseignant.e.s souhaitent que l'ordre du jour des prochaines séances du conseil d'établissement soit envoyé à l'ensemble des agent.e.s du Conservatoire.